

OFFICE DES VÉHICULESwww.jura.ch/ovj
technique.ovj@jura.ch

DEMANDE DE REPORT DE LA DATE D'INSPECTION

Un seul report de la date prévue est possible, mais pour une durée de **3 mois au maximum**. Une durée plus longue, **mais n'excédant jamais 6 mois**, peut être accordée, à condition que le véhicule soit soumis à un « **contrôle de sécurité** » par notre service technique.

Un tel contrôle ne peut pas être reconnu comme inspection officielle. En conséquence, il ne sera pas inscrit dans le permis de circulation.

Immatriculation : JU -

Nom :

Prénom :

Veuillez-me / nous fixer un nouveau rendez-vous, si possible à l'une des deux dates suivantes :

Lieu de l'inspection : Delémont Porrentruy Saignelégier
(uniquement mardi et jeudi)

----- / ----- / ----- le matin l'après-midi

----- / ----- / ----- le matin l'après-midi

et me faire parvenir une nouvelle convocation.

Remarque: Si le véhicule dûment convoqué fait défaut ou si tout changement en lien avec ce véhicule n'a pas été communiqué à l'OVJ **3 jours ouvrables** précédant celui de la date d'expertise (samedi / dimanche et jours fériés ne sont pas comptés), un émoulement sera facturé.

Exception: Un report de la date du contrôle n'est pas admis pour les véhicules de plus de 10 ans nouvellement immatriculés avec changement de détenteur et dont le dernier contrôle remonte à plus d'une année (OETV 33 let.e).

Vous pouvez nous retourner ce formulaire par mail - voir les coordonnées ci-dessus.